

Monnaie et Financement du Développement Africain

August 1996
(pdf version January 2001)

Armand Gilbert Noula
Maître-Assistant en sciences économiques
Département d'Analyse Economique
Université de Dschang
B.P. 110
Dschang, Cameroun

Abstrait

Les avoirs extérieurs ne constituent pas une garantie absolue pour la monnaie. La production confère à la monnaie sa valeur réelle, dont une partie consacrée à l'exportation qui permet d'engranger les devises qui vont en assurer la garantie externe.

Abstract

Foreign exchange reserves do not provide an absolute guarantee of currency stability and convertibility. What is critical is the allocation of money and credit to their most productive uses, thereby guaranteeing sustainable economic growth, which in turn provides a reasonable basis for generating monetary stability and convertibility. As such, structural adjustment programs that focus on monetary management alone fall short of the necessary conditions for sustainable economic growth.

Technical Assistance in the preparation of the current version of this document has been provided by Monica Mocanasu, graduate assistant in the Department of Economics and Finance of the School of Business, Montclair State University.

1. Introduction

Qu'est que c'est la monnaie? Objets de tous les mythes et de tous les fantasmes au sein de l'opinion et surtout de gigantesques controverses théoriques dans la littérature économique du 20ème siècle, la monnaie reste encore aujourd'hui couverte d'un certain voile de mystère savamment entretenu par nombre de spécialistes dans le but d'en occulter le rôle effectif dans le financement du développement.

Dans une acceptation générale, nous définissons la monnaie comme étant l'ensemble des moyens de règlement permettant d'assurer un paiement. Une telle perception initiale du concept renvoie à ses fonctions traditionnelles ainsi qu'aux formes concrètes qu'il prend couramment dans le déroulement de l'activité économique.

2. Les fonctions et les formes de la monnaie

Depuis son origine, on distingue trois usages classiques de la monnaie qui renvoient à ses trois fonctions traditionnelles: a. La monnaie en tant qu'étalon de la valeur des biens: En effet, en tant qu'unité-de compte, la monnaie permet de mesurer la valeur de tous les autres biens; ce qui facilite les comparaisons entre produits; b. La monnaie en tant qu'intermédiaire dans les échanges: En supprimant le système de troc qui était en vigueur dans les sociétés primitives, et où les marchandises étaient directement échangées les unes contre les autres, la monnaie a contribué au développement des transactions dans les économies contemporaines; c. La monnaie en tant que réserve de valeur: à ce titre, la possession d'une certaine somme de monnaie représente une réserve de pouvoir d'achat pouvant être conservé en vue d'une utilisation ultérieure.

Les premières monnaies dont l'usage s'est imposé ont été des monnaies métalliques (or, argent), c'est à dire en fait, des monnaies-marchandises jouant facilement le rôle d'unité de compte et de réserve de valeur, et permettant ainsi l'essor progressif du rôle de moyen de règlement.

Ce bi-métallisme, en vigueur en Europe jusqu'au milieu du 18ème siècle, posait néanmoins deux problèmes majeurs:

- a. l'évolution différente de coût de production des divers métaux, ce qui influence automatiquement la parité de conversion antérieurement établie;
- b. ensuite, l'étroite dépendance de la quantité de métal, et donc du niveau de monnaie à émettre, des découvertes de gisements nouveaux; ce qui étaient parfaitement aléatoire.

Il s'ensuivit d'inextricables difficultés dans la régulation de l'émission monétaire. En effet, l'insuffisance de la production minière engendrait des périodes durables de pénurie "de moyen de paiement" tandis qu'à l'inverse, des périodes plus ou moins longues d'excédents "monétaires" et d'inflation accompagnaient la découverte de nouvelles mines.

Pour en sortir des échecs métalliques, les métaux furent monnayés, c'est-à-dire que la valeur des pièces de monnaie n'était plus que fonction de leur teneur en métal précieux. Mais l'épuisement progressif des gisements d'or et d'argent combiné au développement fulgurant des échanges, ce qui nécessite des quantités toujours accrues de moyen de paiement, vont inéluctablement conduire à l'abandon de ce régime monétaire. Les nouvelles pièces métalliques en or ou en lingots d'or seront échangées dans les banques naissantes, moyennant commissions, contre des "billets de banques" (en fait, des certificats-or). Cependant, les retraits d'or s'étant révélés très largement inférieurs aux stocks d'or déposés, les banques ont eu l'idée d'utiliser le différentiel pour accorder des crédits à leur clientèle.

Les prémisses des formes contemporaines de monnaie se résument schématiquement en quatre éléments:

1. La monnaie métallique (ou divisionnaire) constituée par l'ensemble des pièces de monnaie (en métal non précieux) et représentant en général une infime partie de la masse monétaire;
2. La monnaie fiduciaire constituée par l'ensemble des billets de banque émis et mis en circulation;
3. La monnaie scripturale qui englobe l'ensemble des moyens de paiement utilisant un support écrit (chèques, virements);
4. La monnaie électronique constituée par les nouveaux moyens de paiement utilisant un support magnétique (cartes magnétiques et de crédit).

4. Objectif et méthodologie de la recherche

Au regard de la classification à laquelle nous avons procédé au paragraphes précédent, il apparaît de façon évidente que la monnaie a un rôle actif dans la mise en mouvement cohérente de l'activité économique qui va largement au-delà des fonctions traditionnelles passives qu'on lui attribue généralement. D'ailleurs, les banquiers européens dès le 18^{ème} siècle l'avaient déjà si bien perçu qu'ils n'ont pas hésité à utiliser (à vide) ce puissant levier qu'est la monnaie pour financer le développement économique de leur continent.

Nous tenterons de montrer dans le cadre de la présente recherche que: a. La monnaie, bien vide et universel et qui, judicieusement orientée, doit être rempli par la production qu'elle finance, a été violemment réprimée par un système bancaire africain inadapté à son objet; b. Ensuite, que les controverses théoriques les plus savantes dans le domaine monétaire demeurent sans prise réelle sur les spécificités structurelles du sous-développement africain; c. Et enfin, que les contre-performances économiques en Afrique sont essentiellement dues à une incroyable déconnexion de la monnaie des circuits productifs dans un contexte général de mauvais usage du pouvoir de création monétaire.

Pour des raisons évidentes de disponibilité de l'information statistique, l'étude portera essentiellement sur les pays africains de la Zone Franc. Cela, au moyen du plan d'exposition ci-après : 1. Le système bancaire et le principe de la création monétaire; 2. Les controverses théoriques monétaires et la réalité économique africaine; 3. La création monétaire et les performance macro-économiques en Zone Franc.

5. Le Système Bancaire et la Création de Monnaie en Zone Franc

Le système bancaire des pays de la Zone Franc à l'image du système monétaire contemporain est caractérisé par une hiérarchisation faisant apparaître au sommet de la pyramide la Banque Centrale (ou banque de premier rang) en dessous de laquelle figure le Trésor public qui joue le rôle de banquier de l'Etat. Ensuite, viennent les banques primaires encore appelées banques de second rang. Ces différents organismes bancaires contribuent à un titre ou à un autre à la création et à la destruction de la monnaie.

5.a La Banque Centrale

Au niveau des organismes bancaires, on note la banque centrale et le Trésor Public. Dans les 14 pays africains membres de la Zone Franc, il existe en réalité trois Banques Centrales chargées de la gestion de la monnaie commune qu'est le CFA¹. Il s'agit de: la B.C.E.A.O., de la B.E.A.C. et enfin de la banque Centrale des Comores (pour la République du même nom)². En théorie, chacune de ces banques centrales est située au-dessus de l'ensemble des banques primaires situées dans la zone géographique de ressort et sur lesquelles elle exerce une sorte de tutelle.

De façon générale, et au moins statutairement, chacune de ces Banques Centrales

¹ F.CFA: Franc de la Communauté Financière Africaine (anciennement appelé à sa création durant l'époque coloniale; Franc des Colonies Françaises d'Afrique).

² B.C.E.A.O: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et qui regroupe actuellement : le Benin, le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, le Niger, le Mali, et le Togo. B.E.A.C: Banque des Etats de l'Afrique Centrale et regroupant aujourd'hui: le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon, le Congo, le Tchad et la Guinée Équatoriale.

assure une triple fonction permettant du reste de la distinguer des autres organismes bancaires. Tout d'abord en tant qu'institut d'émission, elle émet une monnaie appelée monnaie centrale (ou monnaie légale) qui peut se présenter sous diverses formes concrètes: billets détenus par le public et les autres banques (primaires), dépôts de ces banques. De ce fait, elle est à l'origine de la circulation fiduciaire.

Ensuite, elle assure la fonction de Banque des banques et, dans ce cadre, réglemente et contrôle toutes les autres banques. De même, et de concert avec le gouvernement, elle est à l'origine de la politique monétaire. Elle ouvre un compte à chacune des autres banques et leur sert ainsi de chambre de compensation. Par ailleurs, elle accorde des crédits aux autres banques en rescomptant leurs effets de commerce. Elle surveille l'évolution de la distribution du crédit intérieur et centralise à cet effet un certain nombre d'informations sur les banques primaires, les entreprises et les particuliers. La Banque Centrale se charge enfin de la gestion des réserves de change (devises, or, DTS) du pays. Il apparaît ainsi qu'une Banque Centrale assume essentiellement une mission d'intérêt général non soumise à la recherche systématique du profit commercial; en fait, elle tient fondamentalement compte, dans l'ensemble de ses interventions, des conséquences macro-économiques de l'émission monétaire.

Qu'en est-il réellement des trois Banques Centrales des pays africains membres de la Zone Franc? En fait, un examen approfondi du fonctionnement de ces Banques Centrales permet d'observer que si la première fonction (institut d'émission) semble pleinement assumée, tout au moins sur le plan formel, les deux dernières fonctions relatives respectivement à la conduite concertée (avec le Gouvernement) de la politique monétaire et à la gestion des réserves de change, semblent leur avoir complètement échappé durant ces trois dernières décennies.

La non-observation scrupuleuse de la réglementation en vigueur, l'absence d'un contrôle rigoureux des banques primaires par les Banques centrales et les politiques de crédit laxistes ont engendré une distribution anarchique et inappropriée du crédit intérieur dans l'ensemble des pays sous revue. Il s'ensuivit évidemment une cascade de faillites de banques dans l'ensemble de la Zone Franc, devant finalement conduire à la brutale restructuration du système bancaire survenue à la fin des années 80. Les dépôts gelés des clients se montent à plusieurs centaines de milliards de FCFA; les pertes d'emploi (licenciements) se chiffrent par des milliers dans un système bancaire qui perd plus de la moitié de ses unités parmi lesquelles la totalité des banques nationales dites de développement.

Rien qu'au Sénégal par exemple, le nombre de banques primaires est passé de 14 unités à 7 actuellement, consacrant à l'instar des autres pays africains membres de la Zone Franc, le retour en force des grandes banques françaises. Curieusement, c'est seulement après trois décennies après l'indépendance que les pays membre de l'U.M.O.A, pour limiter les dégâts et faire pleinement jouer à l'Institut d'émission sa deuxième fonction, vont mettre en place en 1992 une commission bancaire basée à Abidjan (en Côte d'Ivoire) et spécialement chargée d'assurer une surveillance étroite du fonctionnement des banques primaires³. Par ailleurs, concernant la gestion des réserves de change (troisième fonction majeure), la position des trois Banques Centrales de la Zone Franc (côté africain) qui les subordonne au Trésor Public français et à la Banque de France, leur ôte toute autonomie et capacité dans le management de leurs avoirs extérieurs.

Il ne saurait, du reste, en être autrement au regard du contenu des arrangements monétaires liant les pays africains de la Zone Franc et la France. En effet, ces Banques Centrales africaines sont toujours tenues depuis la réforme de 1972 (cas de B.E.A.C), 1973 pour la B.C.E.A.O. et 1979 pour les Comores, de déposer 65% de leurs avoirs extérieurs sur le compte d'opérations respectif ouvert auprès du Trésor français. Cette disposition apparemment favorable aux pays africains par rapport à la situation antérieure et qui leur permet désormais de détenir un maximum de 35 % de leurs avoirs extérieurs (DTS et tranche de réserves au FMI non compris) en devises convertibles autres que le Franc français, demeure à l'analyse peu significative quant au fond. En effet, d'une part, les accords spécifient que ces avoirs ne peuvent être détenus que sous la forme de dépôts en compte auprès de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) ou d'instituts d'émission étrangers ou encore sous la forme de bons non-négociables, à deux ans ou plus d'échéance, émis par certaines institutions financières internationales <<dont la vocation dépasse le cadre géographique de la zone d'émission et auxquelles participant les Etats membres de la Banque>>⁴.

D'autre part, les 65% restants des avoirs extérieurs et devant obligatoirement être déposé sur le compte d'opérations auprès du Trésor français, continuant de l'être (comme antérieurement) en franc français (FF), même si une garantie de la valeur de ces avoirs par rapport au DTS (droits de tirages spéciaux du F.M.I) a été aménagée du fait des

³ U.M.O.A.: Union Monétaire Ouest-Africaine regroupant le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, et le Togo et ayant pour Institute d' 'mission la BCEAO (Précédement définie).

⁴ Disposition de l'article II des statuts de la BEAC et de l'article 2 de la convention de compte d'opérations de la BCEAO.

innombrables fluctuations du FF. Les modalités de mise en oeuvre de cette garantie vont faire l'objet de contentieux entre la France et ses partenaires africains (BCEAO et BEAC) au titre du montant de la compensation de 1976. Ce contentieux sera réglé en 1980 par une modification du schéma de calcul du montant de la compensation, sans que le résultat, pour les pays africains, soit particulièrement favorable relativement à la situation antérieure.

Ce qui, fondamentalement, repose le problème du refus obstiné desdits pays africains à prendre collectivement, solidairement et sans tutelle extérieure pesante, leurs responsabilités monétaires. Cela d'autant que, comme le montrent les tableaux 1 et 2 ci-après, les partenaires africains de la France au sein de la Zone Franc sont demeurés structurellement excédentaires sur le plan des avoirs extérieurs nets durant les deux premières décennies ayant suivi l'indépendance (1960 -1980).

Tableau 1
Avoirs Extérieurs Nets Détenus par la B.C.E.A.O^a.
au 30 septembre (1963-1981)⁵

en millions de FCFA

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Côte d'Ivoire	5.37	7.46	7.73	13.65	16.44	18.68	17.98	28.54	28.76	19.27
Bénin	2.49	3.27	2.15	2.14	1.97	1.93	2.19	4.26	5.95	7.04
Burkina Faso	3.62	2.90	13.40	4.31	4.69	5.22	6.95	9.40	10.96	12.28
Mauretanie	2.08	1.76	2.28	2.10	2.28	2.01	1.38	1.20	1.97	3.14
Niger	2.29	1.51	1.23	1.52	0.75	0.89	1.79	4.59	6.66	0.93
Sénégal	5.37	3.27	2.44	6.24	4.13	1.72	2.02	5.93	8.75	6.90
Togo	1.38	1.44	2.75	3.01	3.09	3.69	4.31	8.45	10.19	9.65
Solde	1.38	1.54	-8.44	1.76	1.71	2.88	3.85	6.11	11.31	12.99
Ensemble	23.99	23.14	23.53	34.72	35.04	37.02	40.47	68.47	84.55	72.19

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Côte d'Ivoire	20.06	15.82	-11.05	5.70	67.81	54.77	-20.32	-132.91	-263.97
Bénin	7.31	7.48	4.68	3.72	2.02	1.01	-3.09	-7.85	4.78
Burkina Faso	18.78	18.78	13.25	15.03	15.58	5.89	8.04	-5.80	15.15
Mauretanie									
Niger	11.68	10.44	10.23	18.46	24.79	16.85	19.56	25.50	31.52
Sénégal	6.15	2.83	-3.76	-6.29	-8.71	-19.23	-24.09	-36.93	-91.86
Togo	8.32	10.98	13.31	9.08	9.36	12.03	11.41	9.66	29.26
Solde	2.86	10.02	20.13	23.06	29.81	33.59	86.11	47.42	77.20
Ensemble	75.16	76.34	46.79	68.76	140.65	104.91	77.61	-100.92	-197.93

a. Non déduites les allocations des DTS

Sources: A compter de l'année 1969 pour la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta, 1968 pour le Dahomey, le Niger, le Togo, 1966 pour le Sénégal et 1963 pour la Mauritanie, BCEAO, *Notes d'informations et statistiques*, série "indicateurs économiques", Situation des institutions monétaires, avoires extérieurs nets. Pour les années antérieures, mêmes documents <<situation de l'émission monétaire de l'agence de...>>, avoires extérieurs + FMI tranches d'or.

⁵ On ignore s'il s'agit d'avoires extérieurs net ou bruts. Le calcul selon la formule: disponibilités extérieures à vue + FMI + créances sur l'extérieur – compte courant institutions financières étrangères-transferts à exécuter, à partir des situations des Banques Centrales, aboutit à des chiffres extrêmement voisins, on a donc considéré qu'il s'agirait d'avoires extérieurs nets. Ce n'est qu'en l'absence de tout chiffre direct sur les avoires extérieurs nets. Ce n'est qu'en l'absence de tout chiffre direct sur les avoires extérieurs nets qu'on a reconstitué ceux-ci selon la méthode en question (les chiffres sont alors marqués d'un astérisque). Pour les allocations de DTS, chiffres extraits d <<indicateurs économiques...>>, situation statistique de l'émission monétaire du no. 182 de mars 1971 au no. 305 de mai 1982.

Tableau 2
Avoirs Extérieurs Nets Détenus par la B.E.A.C. au 30 juin (1967-1981)⁶

En millions de FCFA

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Cameroun	8.24	6.93	11.35	20.83	23.20	-1.53	9.60	16.65	8.36	6.667	3.58	14.21	6.26	30.28	6.24
Congo	0.26	1.63	2.98	1.16	2.07	2.46	-0.02	3.13	1.89	0.41	2.02	-3.18	-5.42	8.61	27.72
Gabon	2.08	1.07	1.39	1.29	3.99	4.49	5.01	10.03	-1.44	25.84	8.20	-1.83	5.27	22.72	70.16
R.C.A.	1.35	0.30	0.47	-1.30	-1.81	9.89	-2.59	-3.47	0.72	0.24	-0.13	1.81	0.48	7.30	10.09
Tchad	0.15	-1.10	-1.17	0.05	0.72	0.58	0.52	-2.92	-2.00	-0.62	4.13	-5.26			
Solde	2.16	1.87	1.85	6.56	8.70	11.24	11.36	8.44	7.36	12.97	25.64	31.61	30.31	38.98	41.66
Ensemble	14.25	10.70	16.87	28.60	36.87	27.13	23.88	31.86	14.90	45.50	43.44	37.36	36.89	107.89	155.88

1 Non déduites les allocations des DTS.

Sources : Situation de la BEAC par secteur Avoirs extérieurs- engagements extérieurs.

BEAC Etudes et statistiques, janvier 1968, Août-Septembre 1969, Août-Septembre 1970, Octobre 1971, Août-Septembre 1972, Octobre 1973, Octobre 1974, Octobre 1975, Octobre 1976, Décembre 1978, janvier 1979, Février 1979, juin-juillet 1979, Août-Septembre 1979, Novembre 1981.

Les conditions de rémunération des dépôts effectués par les pays africains sur le compte d'opérations tenu par le Trésor Public français sont celles de l'intervention de la banque de France qui sont moins avantageuses que les taux offerts sur le marché financier international. De plus, en cas de position débitrice du compte d'opérations, les conditions financières auxquelles sont soumises les pays africains sont proches de celles du marché alors que la réciproque (position débitrice) n'est pas vraie. Ainsi, La France s'arroge le droit de gérer, à ses conditions, les avoirs extérieurs de ses anciennes colonies, moyennant une garantie de convertibilité illimité du FCFA qui ressemble étrangement à une clause vide puisque les restrictions drastiques imposées à la conduite de la politique monétaire des pays africains membres de la Zone empêchent tout dérapage majeur.

⁶ Pour l'ensemble de l'union, chiffres calculés à partir du bilan de la BEAC (bulletins mensuels d'Octobre) selon la formule: disponibilités extérieures à vue + autres créances et avoirs en devises + encaisse en or + FMI - compte courant des Banques et institutions étrangères (positions au passif).

Tableau 3
Dépôts en Compte d'Opérations des Banques Centrales
des Pays Africains Indépendants de la Zone Franc
Comparés aux Réserves Officielles de la France
 (qu 31 décembre) de 1964 à 1981, en millions de francs français

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
I. Total des dépôts en compte d'opérations	0.98	1.23	1.26	1.04	0.88	0.82	1.53	1.51	1.36
1. BCEAO	0.51	0.65	0.72	0.68	0.68	0.74	1.16	1.17	1.26
2. BEAC	0.31	0.35	0.30	0.16	0.26	0.26	0.47	0.47	0.25
3. BC Madagascar	0.16	0.23	0.24	0.20	0.13	0.07	0.16	0.15	0.17
4. BC du Mali					-0.16	-0.24	-0.25	-0.28	-0.32
5. BC Comores									
II. Réserves de la France	28.02	31.35	33.18	34.36	18.64	9.29	23.00	40.78	47.29
III. Rapport I/II	3.5%	3.9%	3.8%	3.0%	4.4%	16.4%	6.6%	3.3%	2.0%
IV. Importance Relative									
1/(1+2+3)	51.8%	52.9%	57.4%	65.4%	63.6%	68.9%	65.0%	65.1%	75.4%
2/(1+2+3)	31.7%	28.1%	23.7%	15.7%	24.7%	24.2%	26.3%	26.4%	14.7%
4/(1+2+3)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	-14.6%	-22.9%	-14.2%	-15.6%	-18.8%

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
I. Total des dépôts en compte d'opérations	0.93	1.32	1.27	1.50	1.19	2.11	0.98	-0.17	-0.27
1. BCEAO	1.06	1.09	1.31	1.42	1.60	2.55	-1.09	-1.05	-1.72
2. BEAC									
3. BC Madagascar	0.27	0.78	0.67	1.00	0.43	0.43	0.83	1.87	2.53
4. BC du Mali	-0.39	-0.55	-0.70	-0.92	-0.84	-0.86	-0.94	-0.99	-1.14
5. BC Comores									0.05
II. Réserves de la France	39.86	37.42	93.20	85.29	105.31	129.52	215.89	352.04	305.20
III. Rapport I/II	3.3%	3.5%	1.4%	1.8%	1.1%	1.6%	0.5%	0.0%	-0.1%
IV. Importance Relative									
1/(1+2+3)	79.6%	58.2%	66.1%	58.6%	78.9%	85.7%	412.1%	-128.7%	-210.6%
2/(1+2+3)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
4/(1+2+3)	-29.6%	-29.4%	-35.6%	-38.0%	-41.2%	-29.0%	353.2%	-120.5%	-139.3%

1 La zone franc en ... (de 1962 à 1981), Rapports publiés par le Secretariat du Comité monétaire de la Zone franc.

2 Rapports annuels de la Banque Centrale du Mali

3 Annexes aux rapports annuels du Conseil National du Credit (France) (tableaux des contreparties de la masse monétaire). A partir de 1975, on a ajouté à la contrepartie or et devises (nets) la réserve de réévaluation des avoirs publics en or, ce qui crée une discontinuité dans la série, mais donne une image plus réaliste des réserves extérieures de la France.

Comme le montre le tableau 3 (ci-dessus), l'évolution des dépôts en comptes d'opérations suit globalement celle des avoirs extérieurs nets des pays africains sous revue. Ces dépôts représentent jusqu'à 9 % environ (comme en 1969) des réserves de change de la France, ce qui constitue un appui non négligeable à la balance des paiements de ce pays alors même que les pays africains concernés restaient confrontés à d'insurmontables problèmes de ressources d'investissement, et donc de financement de leur développement.

D'ailleurs, M. Jacques Rueff, conseiller du Général Charles de Gaulle des affaires monétaires, résume bien l'absurdité de la situation lorsque, parlant des pays détenteurs de balances dollars (remarque parfaitement applicable aux Etats africains dont les réserves de change correspondent en fait à des balances francs), il écrit: <<...quelle liberté de décision peut être celle d'un pays dont les réserves monétaires - instruments et conditions de la convertibilité de sa monnaie - sont en dépôt à l'étranger?>>⁷.

En vérité, il semble qu'il existe une insuffisante compréhension, si ce ne sont purement et simplement de graves illusions nourries et entretenues autour de la soi-disante garantie de convertibilité illimitée qu'apporterait aux Etats africains l'existence du compte d'opérations. Patrick et Sylviane Guillaumont rendent clairement compte de cet état de chose lorsqu'ils notent << le compte d'opérations ne constitue pas un engagement d'aide illimitée à la balance des paiements, qui permettrait aux pays membres de la Zone Franc de mener une politique économique indépendante de toute contrainte extérieure>>⁸. Tout au plus, remarquent ils, <<ce compte d'opérations offre une garantie de couverture automatique en cas d'épuisement des réserves que les politiques économiques n'auraient pu prévenir>>⁹.

La garantie de convertibilité du F.CFA, pilier majeur du dispositif de coopération monétaire entre la France et ses partenaires africains de la zone Franc, aura ainsi été un simple miroir aux alouettes dont le caractère factice apparaîtra au grand jour à partir des années 80 avec l'éclatement et l'accentuation de la crise de paiements extérieurs en Afrique. Ce qui, après environ une dizaine d'années de réticences de la part de la France et de résistance des gouvernements africains, débouchera finalement sur la dévaluation du FCFA intervenue le 12 Janvier 1994 sous les pressions- conjuguées du FMI et de la Banque Mondiale. En effet, les avoirs extérieurs nets deviennent structurellement négatifs; pour les pays de l'U.M.O.A, par exemple, dont l'institut d'émission est la B.C.E.A.O, ils se trouvent dans le Tableau 4 ci-dessous:

⁷ Jacques Rueff: in *Le Monde*, du 14 Février 1970

⁸. Patrick et Sylviane Guillaumont, *Zone Franc et développement africain*, collection coopération et développement, Ed. Economica, 1984, p. 66.

⁹ Ibid.

Tableau 4
Les Avoirs Extérieurs Nets des Pays Membres de L'UMOA

- 675,8	milliards de FCFA	en décembre	1985;
- 573,9	"	"	1987;
- 709,9	"	"	1988;
- 582,6	"	"	1989;
- 438,9	"	"	1990;
- 298,9	"	"	1991;
- 245,3	"	"	1992

Source: Statistiques économiques et monétaires, N°
404, 408 et 428, U.M.O.A et B.C.E.A.0

La tendance reste similaire dans la sous-zone B.E.A.C ainsi que pour les Comores.

Face au caractère de plus en plus massif et durable du déficit en capacité de paiements extérieurs, la France fera jouer de moins en moins le mécanisme du compte d'opérations devenu globalement et structurellement débiteur. Elle orientera progressivement par conséquent ses partenaires africains vers le FMI dont "les remèdes de cheval" au niveau monétaire n'ont toujours pas encore donné de résultats pleinement satisfaisants.

5.b Les Banques Primaires

Encore appelées banques de second rang, elles se divisent grosso-modo dans les pays africains de la Zone Franc en deux groupes: Les banques dites commerciales et celles dites de développement (ou d'investissement), encore que le régime de fonctionnement auquel les soumettait la Banque Centrale fut fort peu différent jusqu'à la disparition quasi-totale des secondes à la fin des années 80.

Ces banques sont chargées de la collecte des dépôts du public ainsi que de la distribution du crédit. Dans le cadre de ces opérations, un déséquilibre dynamique entre activité de collecte et activité de crédit peut apparaître. Dans ce cas, les banques primaires puisent dans leurs liquidités, c'est à dire dans leur encaisse de monnaie centrale (billets, mais surtout dépôts auprès de la Banque Centrale). En cas d'insuffisance, elles recourent généralement au refinancement de la Banque Centrale, à moins de procéder à un appel de fonds auprès d'un correspondant bancaire associé étranger si, bien évidemment, la législation bancaire interne le permet.

Globalement, le premier groupe de banques (commerciales) reste dominé dans l'ensemble des Etats africains par les grandes françaises. Ainsi en est-il du réseau. B.I.C.I. - Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie - parrainé par la Banque Nationale de Paris (B-N-P); B.I.C.I.S au Sénégal, B.I.C.I.C.I en Côte d'Ivoire, B.I.C.I.G

au Gabon, B.I.C.I.C au Cameroun, B.I.C.I.A au Burkina-Faso...Il en est de même de la Société Générale française contrôlant la S.G.B.S au Sénégal, S.G.B.S-C-I en Côte d'Ivoire. Quant au Crédit Lyonnais, il avait sous sa coupe l'U.S.B au Sénégal, l'U.I.B en Côte d'Ivoire, l'U.C.B au Cameroun,...le réseau de la B.I.A.0 en ce qui le concerne, et qui était présent dans la plupart des Etats sous revue, s'est récemment transformée en C.B.A.0 suite à une restructuration interne-drastringue.

A côté de ce puissant réseau bancaire français en Afrique, quelques filiales américaines de moindre envergure (Citibank Chase Manhattan Bank....) opèrent également, mais généralement dans des créneaux très spécifiques et avec une clientèle réduite et très ciblée. En ce qui concerne le deuxième groupe de banques (dites de développement), il est essentiellement constitué des banques nationales c'est-à-dire dans lesquelles l'Etat reste l'actionnaire largement majoritaire, chargées de financer certains secteurs d'activité à haut risque ou à rendement faible ou différé comme l'agriculture, les travaux publics, etc ... C'est ainsi que l'ensemble des pays africains de la Zone ont eu leur Banque Nationale de Développement (B.N.D) qui vont se révéler de gigantesques gouffres à milliards ayant davantage servi à financer la politique gabérgique et clientéliste des pouvoirs corrompus, autoritaires et que le développement économique des pays concernés.

L'échec évident et prévisible qui s'ensuivit devait finalement conduire à la brutale restructuration bancaire de la fin des années 80 et qui consacra la disparition de la quasi-totalité de ces banques avec des conséquences innombrables et néfastes dépôts gelés, créances inrecouvrables, licenciements massifs, crise de confiance au niveau du public vis-à-vis de la chose bancaire...Plus que jamais donc, les banques commerciales étrangères (françaises essentiellement) occupent le créneau bancaire des Etats africains. or, le capital de ces banques dépasse rarement trois milliards de francs CFA. Ce qui leur permet, avec des sommes aussi dérisoires, de l'orienter en fonction de leurs intérêts commerciaux exclusifs et de drainer d'immenses ressources de ces Etats vers l'extérieur (la France en particulier).

5.c Le Trésor Public

Le Trésor Public est un service du ministère des finances chargé de la gestion des ressources financières de l'Etat. A ce titre, il exerce les fonctions majeures ci-après:

- a. Tout d'abord, en tant que caissier de l'Etat, le Trésor reçoit les recettes et exécute les dépenses dans le cadre du budget national.
- b. Ensuite, en tant que banquier de l'Etat, il émet la monnaie scripturale des

CCP (Comptes Chèques Postaux); ainsi, crée-t-il de la monnaie comme toute autre banque et à l'inverse, collecte les dépôts des particuliers.

- c. Enfin, en tant que prêteur et emprunteur au nom de l'Etat, le Trésor peut accorder des prêts aux entreprises publiques (et parfois privées, sous certaines conditions) en vue de faciliter leurs investissements ou encore pour les renflouer en cas de difficultés. En outre, au cas du déficit du budget de l'Etat, le Trésor peut emprunter soit auprès du public (bons de Trésor), soit auprès de sources extérieures de financement. Par ailleurs, il gère la dette publique et procède, à travers La Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A), aux remboursements échus.

L'ensemble des Etats africains membres de la Zone Franc en disposent et la situation de chacun de ces Trésor nationaux reflète la situation budgétaire intérieure, elle même largement tributaire de l'évolution économique très fluctuante des différents pays tout au long de ces trois décennies d'indépendance.

6. La Création de la Monnaie

Nous l'avons montré: la Banque Centrale crée la monnaie fiduciaire tandis que les banques primaires créent la monnaie scripturale. Quant au Trésor, nous avons vu qu'il était à l'origine de la monnaie scripturale des C.C.P.

6.a Au Niveau des Banques Primaires

Dans les systèmes bancaires contemporains, les banques de second rang, en particulier celles commerciales, constituent le moteur de la création monétaire. En effet, la monnaie est créée dès lors que la banque acquiert des actifs auprès du public, c'est-à-dire de tout agent économique qui lui est extérieure. Ainsi, à l'occasion d'un crédit accordé à un client quelconque (industriels, commerçants, particuliers,...), la banque crée automatiquement de la monnaie de type scriptural. De même, lorsqu'elle escompte un effet de commerce (au profit d'un client), elle crée également de la monnaie. L'actif portefeuille - à savoir l'effet - représente la contrepartie de la monnaie créée.

Par ailleurs, lorsque la banque achète des devises à un agent économique, elle émet en contrepartie de la monnaie scripturale en créditant le compte de celui-ci du montant équivalent en monnaie nationale. Ici encore, les devises détenues représentent la contrepartie de la monnaie créée. Enfin, lorsque la banque achète un bon du trésor auprès d'un particulier, elle crée de nouveau de la monnaie scripturale en contrepartie de la créance ainsi obtenue sur l'Etat.

Il faut cependant noter qu'à l'inverse de ce mouvement de création monétaire, lorsque la banque vend des actifs réels ou se fait rembourser les crédits consentis au public, on considère que la monnaie est détruite dès qu'elle "retourne" la banque ou plus précisément dès que la "propriété" en est retrouvée à la banque. On parle alors de destruction de monnaie. Ainsi, les relations entre la banque et le public s'analyse dans le cadre des opérations bancaires comme faisant apparaître un processus dynamique ininterrompu de création - destruction nouvelle création de monnaie - Etc ...

La monnaie est alors perpétuellement annulée, puis recrée.. Cependant, la progression des affaires fait que les crédits nouveaux accordés dépassent les crédits remboursés et donc, la création de la monnaie scripturale dépasse en réalité sa destruction. Il s'ensuit alors que la masse monétaire aura tendance à gonfler en permanence, engendrant dans certaines conditions l'apparition de pressions inflationnistes au sein de l'économie.

6.b Des Liens Entre la Monnaie Scripturale et la Monnaie Fiduciaire

Pour faire face aux retraits des clients, les autorités monétaires (Banques Centrales et Conseil National du Crédit) imposent aux banques de conserver en billets- encaisse liquide sous forme de monnaie fiduciaire - un certain pourcentage de leurs dépôts (monnaie scripturale). Dans les pays africains membres de la zone Franc, ce coefficient de réserves obligatoires - encore appelé rapport de liquidité à savoir le rapport "encaisse liquide/ dépôts" est actuellement fixé à 20%. Par conséquent, si un client effectue un dépôt de 100 unités monétaires(u.m) par exemple, la banque va encaisser 20 sous forme fiduciaire (billets) et conserver la possibilité de prêter les 80 u-m restants à un autre agent économique dans le cadre de ses opérations courantes de crédit. Déjà, nous avons à ce stade comme monnaie en circulation 100 u.m. de dépôt initial (monnaie scripturale) + 80 u.m. de prêt nouveau (monnaie fiduciaire) = 180 u.m. au total.

En poursuivant le raisonnement et en considérant que l'agent économique bénéficiaire du prêt de 80 u.m. le dépose dans l'un de ses comptes bancaires situé dans une autre banque. Dans le cadre de la réglementation en cours, cette deuxième banque devra elle aussi conserver au minimum 20 % des 80 u.m. reçus (à savoir 16 u.m.) et garder également la possibilité de prêter la somme restante, soit 64 u.m. à un éventuel agent économique, et ainsi de suite... De la sorte, on aura-une suite de nouveaux dépôts, de nouveaux crédits. En définitive, à partir du dépôt initial de 100 u.m., le système bancaire conserve la possibilité de créer de la monnaie pour un montant total théorique de :

$$100 + 80 + 64 + 51,2 = 100(1 + 0,8 + 0,8^2 + 0,8^2 + \dots)$$

Il convient cependant de noter que dans la réalité, il y a des "fuites" dans le processus qui contribuent à limiter ce montant total théorique de la création monétaire. En effet, à partir d'un certain niveau de la chaîne, un agent économique peut dépenser tout son emprunt et donc ne pas déposer dans une autre banque. La création monétaire sera donc en réalité bien moindre que le montant total potentiel estimé.

6.c La Création de la Monnaie Fiduciaire

En échange d'actifs divers, à savoir des créances sur l'étranger (devises), sur le Trésor Public et sur l'économie, la Banque Centrale émet de la monnaie fiduciaire (billets de banque).

Créances sur l'étranger

Lorsqu'une entreprise exportatrice est payée en devises, elle vend ses devises à sa banque et obtient en contrepartie de la monnaie nationale nécessaire à son activité. A son tour, la banque Commerciale en question vend les dites devises à la Banque Centrale en échange de billets émis par celle-ci. Il y a donc création de monnaie fiduciaire. Ainsi, l'augmentation des exportations entraîne un accroissement de la masse monétaire. Et le raisonnement reste identique pour un national de retour au pays et revendant à sa banque son éventuel reliquat de devises. Il en est de même pour un touriste étranger achetant de la monnaie nationale contre ses devises, ou encore pour les mouvements de capitaux: prêts de l'étranger ou investissements étrangers dans le pays.

A l'inverse, les mouvements de conversion de la monnaie nationale en devises pouvant consister en des achats de devises par les importateurs nationaux, les touristes ou encore les agents partant en mission à l'extérieur de la zone (monétaire), entraîne des ventes de devises par les banques qui, elles-mêmes les achètent à la Banque Centrale. Le mouvement étant inversé, il y a alors destruction de la monnaie.

Créances sur le Trésor Public

Elles concernent les prêts et avances de la Banque Centrale à l'Etat et destinés à couvrir son déficit budgétaire ou un besoin de trésorerie courante. Il y a destruction de monnaie au moment des remboursements.

Créances sur l'économie

En dehors des crédits traditionnellement accordés par les banques primaires aux agents économiques, celles-ci sont souvent amenées à escompter les effets de commerce de certains de leurs clients. Mais lorsqu'elles ont des besoins de liquidité, elles peuvent se faire refinancer par la Banque Centrale en réescomptant les effets de commerce

qu'elles détiennent en portefeuille.

La Banque Centrale va ainsi créer de la monnaie fiduciaire (billets), correspondent à un accroissement de la masse monétaire. Evidemment au moment où la Banque Centrale est remboursée par le client tiré, il y a destruction de la monnaie. En définitive, nous pouvons remarquer que tous les organismes distributeurs de crédit sont dotés d'un certain pouvoir de création monétaire.

Tout billet sortant de la Banque Centrale correspond à une création de monnaie fiduciaire tandis que tout billet y rentrant correspond inversement à une destruction de monnaie fiduciaire. Evidemment, si les créations dépassent les destructions, il y a une progression de la masse monétaire avec les risques inflationnistes si une forte demande de monnaie par les agents économiques à des fins de transaction coïncide avec une production en stagnation ou en très faible croissance. Nous verrons au titre III, ce qui en est pour les Etats africains membres de la Zone Franc.

7. Les Théories Monétaires

Trois écoles de pensée alimentent la controverse théorique autour des problèmes monétaires, ce sont: a. l'école classique; b. la pensée keynésienne, et c. l'approche monétariste.

7.a La Théorie Classique de la Monnaie

À la monnaie, les économistes classiques n'attachent aucune utilité intrinsèque. Pour eux en effet, l'économie se divise en deux secteurs distincts: Le secteur réel où se déroulent des phénomènes réels (production, échange, ...); - et le secteur monétaire qui traite des phénomènes monétaires, ces derniers se superposent aux phénomènes réels sans les modifier. La monnaie apparaît ainsi pour les économistes classiques comme un simple voile qui recouvre les aspects réels de l'économie.

Dans un tel cadre d'analyse, la seule fonction qu'attribuent les classiques à la monnaie est celle de l'échange, c'est-à-dire la fonction d'intermédiaire dans les transactions. Par conséquent, les encaisses monétaires détenues par les agents économiques n'ont - elles d'autres justifications que les écarts de temps existant entre les rentrées de revenu et les dépenses.

Cette conception classique de la monnaie s'appuie dans l'un de ses fondements essentiels sur la théorie dite "théorie quantitative de la monnaie" initialement formulée, parmi d'autres, Richard Cantillon, sous la forme suivante:

$M = P \times T$, où :

M désigne la masse monétaire

P désigne le niveau général des prix;

T désigne le volume des transactions

La finalité de cette relation était de montrer que dans une économie, le volume des transactions pour une période donnée-étant connu et constant, toute augmentation de la masse monétaire engendrait automatiquement une augmentation proportionnelle du niveau général des prix.

Cette équation quantitative sera plus tard, précisément en 1925, reprise et améliorée par l'économiste néo-classique américain Irving Fisher, qui en corrige les insuffisances et établit que:

$MV = PQ$, avec:

M = la masse monétaire

V = la vitesse de circulation de la monnaie

P = le niveau général des prix

Q = le volume des biens et des services produits

L'auteur tente d'isoler, dans la relation, les paramètres P et M de la manière ci-après:

Si $M \times V = P \times Q$, il s'ensuit que $P = M(V/Q)$.

Or, V et Q, pour une période donné, sont connus et constants; aussi, peut-il poser: $K = V/Q = \text{constante}$. Et l'équation quantitative devient alors: $P = KM$. Irving Fisher aboutit alors fondamentalement au même résultats que les économistes classiques en énonçant sur la base de la relation ci-dessus que, dans toute économie, le niveau des prix est directement proportionnel à la quantité de monnaie émise. Ainsi, si la masse monétaire augmente de 5%, le niveau général des prix augmente également de 5 % (inflation de 5 %). Inversement, si on réduit la masse monétaire de 5%, les prix baisseront d'autant à travers l'indice synthétique P.

Ce raisonnement signifie pour les classiques comme du reste pour les ndo-classiques, que ilaugmentation de la masse monétaire pour tenter de stimuler l'activité économique constitue une démarche erronée. En effet, soutiennent-ils, les prix s'élèveront et tout le reste, notamment la production, restera inchangée.

Il est évident que cette approche "neutraliste" de la monnaie demeure parfaitement inadaptée aux Economies de sous production des Etats africains membres de la Zone Franc où une orientation appropriée de la monnaie (M) contribue à lever progressivement les goulots d'étranglement qui bloquent les structures productives, libérant ainsi la production (Q devient variable). Il s'y ajoute que V n'est constant qu'en courte période et qu'en moyenne et longue période, la vitesse de circulation de la monnaie tend à se modifier du fait des mutations que subissent en permanence les habitudes de paiements.

7.b l'Approche Keynesienne

C'est contre la vision classique et néo-classique de la monnaie que s'éleva John Maynard Keynes en 1936 dans sa célèbre *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. L'innovation fondamentale introduite par Keynes dans l'analyse monétaire consiste à expliquer que, pour des raisons économiques parfaitement rationnelles autres que le seul motif de transaction retenu par les classiques, les agents économiques peuvent être amenés à détenir des encaisses en monnaie. Ce qui revient à reconnaître que la monnaie possède une utilité propre.

L'auteur anglais et à sa suite les économistes dits keynésiens, essaient de démontrer que les variations de la masse monétaire induites par la politique monétaire et budgétaire, peuvent avoir des effets réels sur la production et sur l'emploi. La monnaie, selon eux, jouent ainsi un rôle déterminant dans l'économie, elle n'est donc pas neutre contrairement à ce que pensent les classiques et néoclassiques. Ainsi, s'il existe des capacités de production inemployées, l'Etat pourra favoriser l'expansion en mettant davantage de monnaie à la disposition de l'économie par le desserrement du crédit en particulier. A l'inverse, il peut restreindre la progression de la masse monétaire pour lutter contre l'inflation par exemple. Dans les deux cas, on influe sur la demande globale par l'intermédiaire de la monnaie.

Cette approche keynésienne apparaît plus conforme à l'état et aux besoins des Economies africaines. Cependant, elle implique une double conditionnalité non actuellement remplie par ces pays africains, à savoir: l'absence du tutelle monétaire extérieure rigide et surtout une gestion rigoureuse et intelligente des avoirs extérieurs dans le cadre de la conduite d'une politique monétaire efficiente.

7.c l'Ecole Monétariste

Au contraire des keynésiens qui pense que l'offre de la monnaie ne dépend pas des autorités monétaires de façon stricte, mais constitue une variable endogène car dépendant

essentiellement des variables internes au système économique, les monétaristes (avec à leur tête l'économiste américain Milton Friedman) soutiennent que la quantité de monnaie mise en circulation dépend du système bancaire. Pour eux, la question fondamentale qui se pose alors est de savoir si les autorités monétaires et gouvernementales exercent un contrôle strict sur cette offre de monnaie. Ils y répondent positivement et considèrent par conséquent que, les autorités pouvant contrôler la masse monétaire, l'offre de monnaie constitue alors une variable exogène, c'est-à-dire fixée de l'extérieur.

Aussi, l'inflation étant selon eux un phénomène purement monétaire, une politique monétaire restrictive s'impose de la part des autorités pour éviter tout dérapage au niveau des prix. Les mêmes critiques formulées à l'endroit de l'approche classique restent ici aussi valables puisque, sur le fond, les deux écoles de pensée (classique et monétariste) se rejoignent.

8. Création Monétaire et Performances Macro-économiques dans les Etats Africains de la Zone Franc

Comme les chapitres précédents l'ont montré, la logique monétaire dans laquelle ont évolué les pays africains membres de la Zone Franc depuis leur indépendance a largement prouvé son incapacité conceptuelle à asseoir durablement les bases véritables du développement interne à partir d'un système efficient de financement de l'activité économique. Essayons alors maintenant de voir quels ont été les impacts de la mise en oeuvre de ce schéma monétaire sur les performances macro-économiques desdits Etats.

8.a Structure de la Distribution du Crédit Intérieur

Le tableau 5 (ci-après) indique clairement qu'au-delà de tous les discours lyriques des gouvernements africains sur "la priorité absolue accordée à l'agriculture dans les plans successifs de développement", le secteur primaire dans son ensemble (activités agricoles et assimilés) reste l'éternel parent pauvre du développement africain.

Tableau 5
Répartition des Crédits Bancaires à Court et à Long Termes
Par Branches d'Activités^a

(en pourcentages, de 1969 à 1981)

UMOA								
Branches d'activités	Année	Bénin	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
Activités agricole et assimilés	1969	7.0%	7.9%	1.3%	5.6%	6.0%	4.0%	
	1974	5.6%	7.3%	0.7%	1.6%	6.7%	4.4%	6.4%
	1978	19.6%	8.2%	0.9%	4.3%	7.2%	3.9%	7.7%
	1981	15.7%	4.9%	2.4%	6.1%	3.0%	3.0%	4.9%
Industries BTP	1969	30.0%	36.2%	17.3%	33.5%	38.9%	33.7%	
	1974	34.3%	41.3%	57.5%	42.5%	36.0%	40.4%	39.8%
	1978	30.6%	47.1%	44.8%	48.2%	26.0%	53.1%	42.5%
	1981	26.7%	39.0%	41.8%	45.7%	25.6%	49.0%	36.4%
Transport, transits commerces, services et organismes de crédit	1969	69.3%	55.9%	81.4%	60.9%	55.1%	62.3%	
	1974	60.1%	51.4%	41.8%	55.9%	57.3%	55.2%	53.8%
	1978	49.8%	44.7%	54.3%	47.5%	66.8%	43.0%	49.8%
	1981	57.6%	56.1%	55.8%	48.2%	71.4%	48.0%	58.7%
BEAC								
Branches d'activités	Année	Cameroun	R.C.A.	Congo	Gabon	Tchad		BEAC
Activités agricole et assimilés	1969	5.5%	7.0%		3.2%	4.1%		
	1974	4.3%	5.8%	2.9%	6.5%	3.9%		4.8%
	1978	6.2%	10.2%	3.3%	6.4%	0.9%		6.0%
	1981	4.8%	11.1%	3.9%	5.4%	3.1%		5.1%
Industries BTP	1969	24.7%	21.2%		50.8%	25.4%		
	1974	29.7%	19.7%	53.9%	48.6%	24.2%		63.1%
	1978	62.7%	29.0%	47.8%	63.0%	55.7%		49.7%
	1981	45.3%	16.3%	43.1%	48.4%	25.8%		44.4%
Transport, transits commerces, services et organismes de crédit	1969	68.3%	72.0%		46.3%	72.4%		
	1974	66.0%	74.4%	43.2%	44.9%	71.9%		49.1%
	1978	29.2%	59.6%	48.1%	19.2%	43.2%		29.7%
	1981	49.9%	72.6%	53.0%	46.2%	71.1%		51.5%

a. Recensés à la Centrale des risques: celle-ci recense environ 70% des crédits consentis par les banques (statistiques UMOA)

Sources des données brutes:

BCEAO, *Notes d'information et de statistiques*, no. 237, mars 1976, "la distribution qualitative de crédit et les nouvelles règles d'intervention de la banque centrale", 1969 et 1974.

J.M. Serre, "La nouvelle politique monétaire dans l'UMOA", document provisoire CERDI, 1978

BCEAO, *Notes d'information et de statistiques*, divers numéros relatifs aux "statistiques économiques et monétaires" de l'UMOA et des différents Etats pour l'année 1981.

BEAC, *Etudes statistiques*, Bulletin mensuel, no. 148, novembre 1969, no. 16 et 17, novembre et décembre 1974, no. 55, octobre 1978 et no. 87 décembre 1981 (tableau statistiques).

Que ce soit dans les pays de l'U.M.O.A ou dans ceux de la zone B.E.A.C, le secteur primaire absorbe en moyenne seulement 5% de l'ensemble des crédits à l'économie. Le

secteur secondaire (industrie et BTP) se stabilise à l'environ 40 %, le tertiaire quand à lui mobilisant les 55 % restants (en moyenne). Or, le caractère fortement improductif des activités tertiaires est aujourd'hui admis de tous les spécialistes.

A l'inverse, l'agriculture dont le rôle majeur initial a été formellement démontré - voir les modèles d'Arthur Lewis et de Ranis et Fei - dans le processus de tout développement endogène équilibré, est plutôt à l'abandon¹⁰. La conséquence c'est l'éternelle dépendance alimentaire des Etats africains et l'hypertrophie généralisée de leur secteur tertiaire dans l'environnement économique anarchique où les campagnes sont vidées de leurs bras valides qui viennent grossir improductivement les rangs des chômeurs citadins dans des quartiers péri-urbains sous intégrés (bidonvilles).

Tableau 6
Evolution de la Part des Crédits à Moyen et Long Termes
dans le Total des Crédits Bancaires Consentis à l'Economie^a.

	1964	1967	1973	1978	1981	1982
UMOA	11.9%	17.9%	22.9%	26.1%	31.8%	
Bénin	19.1%	18.5%	12.8%	19.8%	22.8%	
Côte d'Ivoire	10.9%	20.7%	26.3%	26.9%	36.0%	
Burkina Faso	17.6%	22.6%	39.4%	41.1%	39.4%	
Niger	9.8%	12.9%	27.2%	26.2%	28.2%	
Sénégal	10.0%	13.7%	15.9%	19.8%	21.8%	
Togo	21.9%	24.0%	27.1%	22.2%	25.6%	
BEAC		21.4%	16.5%	29.3%	32.5%	31.0%
Cameroun	13.9%	14.6%	13.3%	24.7%	33.2%	32.2%
RCA		18.6%	21.5%	14.5%	7.3%	7.2%
Congo		18.6%	nd	40.0%	42.9%	33.8%
Gabon		33.5%	21.1%	37.7%	28.2%	29.7%
Tchad		24.2%	nd	nd	nd	nd

a. Moyenne des encours des quatre fins de trimestres: décembre, mars, juin, septembre,

Sources des données brutes: BCEAO, *notes d'information et statistiques*, "statistiques économiques et monétaires de l'UMOA et des différents pays", 1965 à 1982

Par ailleurs, le tableau 6 fait ressortir que l'ensemble des pays africains consacrent très peu de ressources (entre 10 % et 30 % environ) aux activités de moyen et long termes qui concernent pour l'essentiel des investissements de base à rendement différé, mais qui demeurent stratégiques et indispensables au développement réel. Par déduction, les crédits à court terme absorbés essentiellement par les activités tertiaires (commerce

¹⁰ Armand Gilbert Noula, *Crise agricole et développement économique: l'expérience africaine*. ENDA-Tiers Monde, Dakar, 1994 (juillet).

notamment) représentent entre 70 % et 90% de l'ensemble des crédits à l'économie. La tendance au cours de la dernière décennie reste sensiblement identique puisque les crédits à court terme continuant encore d'absorber: 65% des crédits totaux en 1985, 67% en 1986, 70% en 1987, encore 70% en 1988, 66% en 1989, 64% en 1990, encore 64% en 1991 et 70% en 1992.

8.b Evolution de la Circulation Monétaire et Croissance du PIB

Les tableaux 6 et 7 ci-dessous mettent en évidence une rupture significative qui confirme que la monnaie CFA ne finance que marginalement la croissance économique des Etats africains de la Zone Franc.

Tableau 7
Taux de Croissance Annuels Moyens de la Masse Monétaire
dans l'UMOA et en Zone BEAC
entre 1962 et 1981, en pourcentages

	1961-1967	1967-1973	1973-1978	1978-1981
UMOA	5.19%	14.47%	29.24%	8.23%
Bénin	1.74%	15.20%	21.06%	22.82%
Côte d'Ivoire	13.05%	16.81%	31.50%	3.53%
Burkina Faso	3.89%	13.83%	24.03%	14.44%
Niger	10.27%	11.89%	28.44%	20.16%
Sénégal	6.33%	12.34%	24.84%	20.16%
Togo	13.77%	14.73%	32.48%	15.69%
Zone BEAC	6.99%	13.71%	24.94%	23.22%
Cameroun	9.00%	15.28%	24.74%	24.09%
RCA	12.94%	8.65%	16.63%	26.28%
Congo	6.88%	10.57%	14.85%	35.67%
Gabon	5.84%	17.77%	33.98%	12.92%
Tchad	2.40%	8.50%	22.51%	nd
Mali	13.33%	6.70%	24.80%	9.28%
France	11.70%	14.20%	14.60%	11.87%

Sources: BCEAO, *Notes d'information et statistiques*, <<statistiques économiques et monétaires>>, du no. 100 novembre 1963 au no. 307 de juillet 1982; Pour la Zone BEAC, De 1962 à 1966, FMI, *Etudes générales sur les économies africaines*, tome I, pp. 30, 120, 178, 237, 288,354. Depuis 1967: BEAC, *Etudes et statistiques* à partir du no. 133 avril 1968 jusqu'au no. 94 (nouvelle série), août-septembre 1982. Pour le Mali, de 1962 à 1978, *Rapport annuel du Secrétariat du comité de la zone franc*. De 1978 à 1981, Banque du Mali, *Rapport annuel*. Pour la France, Conseil National du Crédit, *Rapport annuel* (annexes), 1970 et 1981.

Tableau 8
Taux de Croissance Comparée des Pays de la Zone Franc
et l'Ensemble de l'Afrique Sub-Saharienne
(en pourcentage, en 1960 et 1980)

	PNB par tête			PIB		Valeur ajoutée industrielle	
	Catégorie	1960-1979	1960-1970	1960-1980	1970-1979	1970-1980	1970-1980
Zone Franc							
BCEAO							
Bénin	a	0.60%	2.60%	0.40%	3.30%	3.30%	
Côte d'Ivoire	b	2.40%	0.80%	2.50%	6.70%	6.70%	10.50%
Burkina Faso	a	0.30%	0.30%	0.10%	-0.10%	3.50%	3.20%
Niger	a	-1.30%	2.90%	-1.60%	3.70%	2.70%	11.30%
Sénégal	b	-0.20%	2.50%	-0.30%	2.50%	2.50%	3.70%
Togo	a	3.60%	8.50%	0.30%	3.60%	3.40%	6.60%
BEAC			3.70%				
Cameroun	b	2.50%	1.90%	2.60%	5.40%	5.60%	8.60%
RCA	a	0.70%	2.70%	0.90%	3.30%	3.00%	5.10%
Congo	c	0.90%	4.10%	0.80%	2.90%	3.10%	4.00%
Gabon	c	6.10%	0.50%	6.10%	7.70%	7.70%	
Tchad	a	-1.40%	3.30%	-1.80%	-0.20%	-0.20%	1.10%
Mali	a	1.10%	2.90%	1.40%	0.50%	4.90%	3.00%
pm Madagascar	a	-0.40%		-0.50%	0.30%	0.30%	1.00%
Mauretanie	a	1.90%		1.60%	1.80%	1.70%	

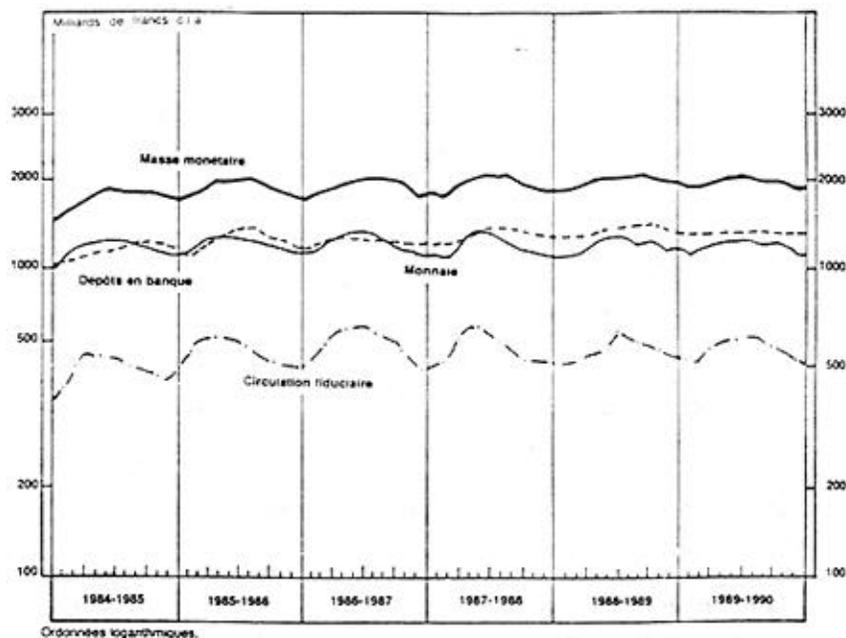
Sources: voir Tableau 7.

Il n'existe pas de parallélisme entre la croissance de la masse monétaire et celle du PIB. Tout au contraire, ces deux indicateurs divergent parfois indiquant une tendance à une déconnexion de la monnaie émise des circuits internes de production. Ce qui, une fois de plus, repose le problème du schéma de la conduite de la politique monétaire qui, manifestement, apparaît tout à fait inadéquat.

8.c Masse Monétaire et Position Extérieurs

En-combinant les tableaux 1, 2, 7, on observe que de 1963 à 1981 où les taux de croissance de la masse monétaire les plus élevés ont été enregistrés, les avoirs extérieurs nets ont été constamment positifs pour l'ensemble de la sous-zone (certes, à la marginale exception des années 1980 et 1981 pour la sous-zone U.M.O.A). Paradoxalement, depuis 1982 à aujourd'hui où les restrictions monétaires drastiques ont été mises en oeuvres sous la pression du FMI dans le cadre du programme d'ajustement structural et où par conséquent la masse monétaire est restée quasi-stationnaire, des déficits records ont été enregistrés en matière d'avoirs extérieurs nets (Cf. graphique ci-dessous ainsi que les statistiques monétaires du titre I, paragraphes 1, section 1-1- la Banque Centrale).

Figure 1
Evolution de la Masse Monétaire dans l'UMOA
(entre 1984 et 1990)



Ce qui tend à remettre en cause, ou en tout cas à infirmer dans le cas de la Zone Franc, la principale conclusion du modèle d'ajustement monétariste du FMI (modèle de J. Polack) qui soutient péremptoirement que le fait du blocage structural de l'appareil productif et de la constance de la vitesse de circulation de la monnaie (stabilité des habitudes de paiement), tout accroissement de la masse monétaire - à travers le crédit intérieur - engendre mécaniquement la détérioration des avoirs extérieurs. Cette apparente contradiction montre simplement que les spécificités structurelles des économies africaines devraient être mieux étudiées avant toute formulation de thérapeutique pour redresser la situation. Dans ce sens, le fait monétaire représente un aspect essentiel qu'il importe de solutionner de façon idoine pour tendre vers des solutions faisables et surtout durables.

9. Conclusion

Tout au long de la présente étude, nous avons tenté de montrer le savant mécanisme par lequel la France, en arrimant ses anciennes colonies africaines à sa zone monétaire, a réussie à inhiber le puissant outil qu'est la monnaie en matière de financement du développement interne. Tout en conservant toutes les apparences de souveraineté monétaire (Banque Centrale autonome, Trésor Public national, multitudes des banques primaires), les Etats africains membres de la zone Franc n'en restèrent pas moins

dépendants de l'ancienne métropole dans la définition, la formulation et la conduite de leur politique monétaire. En conséquence ils n'ont pas su ou, en tout cas, n'ont pas pu libérer la monnaie en l'orientant judicieusement vers les circuits productifs internes en vue du financement de leur propre développement.

La conséquence était inéluctable: une monnaie artificiellement "forte" par rapport à ses voisines africaines, mais qui tourne complètement à vide en dehors du circuit productif interne et qui, à la moindre alerte, s'évade massivement vers l'extérieur, notamment vers la France. Le financement du développement africain devient ainsi impossible sur des bases internes, accroissant dramatiquement la dépendance de ces États vis-à-vis de l'étranger.

Bibliographie

- Diarra, Hamadou. *Les Etats africains et la garantie monétaire de la France: où va l'argent des africains?* Dakar: Les Nouvelles Editions Africaines, N.E.A, 1972.
- Dieng, Amady, Aly. *Les enjeux politiques de l'ajustement structural en Afrique.* Dakar: CODESRIA, 1992
- Documents Officiels:
- Convention de compte d'opérations entre Etats membres de l'U.M.O.A et la République Française, B.C.E.A.0, Dakar, Statuts de la B.B.A.C, B.B.A.C, Yaoundé.*
- Gankou, Jean-Marie. *Echange et développement.* Ed. Economica, Juin 1985.
- Guillaumont, Patrick et Sylviane. *Zone Franc et développement.* Paris: Collection cooperation et développement, éd. Economica, 1984.
- Jacquemot, Pierre. <<Portée et limites des devaluations en Afrique>>, *Revue Afrique contemporaine*, no. 149, janvier-mars 1989.
- Kassé, Moustapha. *Sénégal: crise économique et ajustement structural.* Dakar: éditions nouvelles du sud, 1990
- Keynes, John Maynard. *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie.* Paris: Payot, 1942.
- Noula, Armand Gilbert. *Crise agricole et développement économique: l'expérience africaine.* Dakar: ENDA-Tiers Monde, juillet 1994.
- Pouemi, Joseph Tchundjang. *Monnaie, servitude et liberté.* Paris: Les éditions Jeune Afrique/ éditions Conseil, 1981.
- Revue Afrique Contemporaine:*
- <<La situation des banques dans les pays africains>>, no. 157, janvier-mars 1991.
- Revue B.C.E.A.0 / Etudes*
- <<Les opérations de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, du 1er Novembre 1962 au 30 septembre 1974>>, B.C.E.A.0, Mai 1975
- Revue statistiques économiques et monétaires*
- no 404, Mai 1991, U.M.0-A, B.C.E.A.0, Dakar
- no 408, Octobre 1991,
- no 412, Février 1992,
- no 416, juin 1993,
- no 420, Novembre 1992,
- no 428, juillet 1993,
- Revue Tiers-Monde*
- <<Les politiques d'ajustement: orthodoxie ou hétérodoxie>>, no. 199, Tome XXVIII, Janvier - Mars 1977.
- Rueff, Jacques, in *Le Monde* du 14 février 1970.